

AVIS DE COURSE

Speed Cup Lac d'Annecy Internautique Saint-Jorioz



*Saint-Jorioz
31 mai 2026
Grade 5 A*



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

- Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

- Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

- Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.



1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* ;
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions] ;
- 1.3 - les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <http://www.boldorannecy.com> après 20 h, à partir du Mercredi 27 Mai 2026.

3 COMMUNICATION

A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à

- tous les bateaux en intersérie Dériveurs à l'exception des Classes Light Kids, Light,
- tous les bateaux en intersérie Multicoques à partir de 14 pieds,

Les bateaux sans rating FFvoile seront classés en temps réel.

- toutes les planches à voile, et planches à foil.
- tous les Wingfoil

4.2 Pour les engins à foils suivant les dispositions de la fédération du 1er septembre 2015 :

Dispositions obligatoires :

- le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre ;
- le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

4.3 Participant(e)s : Âgé(e)s de plus de 12 ans, ou dans l'année de ses 12 ans à la date de l'épreuve. Dans le cas contraire, alors il/elle devra équiper avec un majeur.

4.4 Documents exigibles à l'inscription :

4.4.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, ou d'un certificat médical ;
- pour les majeurs, le certificat médical n'est plus obligatoire du fait que la régate soit en grade 5.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) Une autorisation parentale pour les mineurs.

4.4.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation ;
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.



- 4.4.3** Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de classe. Des opérations de contrôle de jauge pourront être organisées avant l'épreuve et en cours d'épreuve.
- 4.5** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur www.boldorannecy.com ou sur demande à l'adresse contact@boldorannecy.com et en réglant les droits requis jusqu'au **16 mai 2026**, avant majoration des droits à payer. La confirmation des inscriptions s'effectuera sur place le **vendredi 29 mai 2026 de 17h à 19h**, le **samedi 30 mai de 8h30 à 11h** ou le **dimanche 31 mai de 9h à 10h**.
- 4.6** Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de bateaux.
- 4.7** Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

	Pack Speed Cup + Bol d'Or avant le 18 mai	Speed Cup seule avant le 18 mai	Pack Speed Cup + Bol d'Or après le 18 mai	Speed Cup seule après le 18 mai
<i>Equipage majeur (prix par bateau)</i>	80	30	90	40
<i>Equipage 100 % mineurs ou INSJ (prix par bateau)</i>	Remise 15%	Remise 15%	Remise 15%	Remise 15%

Sont inclus dans l'inscription la participation à la Speed Cup et une dotation (T-Shirt, ...) lors de la confirmation de l'inscription.

- 5.2** Le repas et la soirée du Samedi sont proposés au tarif de 20 € par concurrent.
- 5.3** Autres frais :
Accompagnateur (repas samedi soir) : 20 € (à réserver et régler en ligne à l'inscription).

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice

6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Jours de course :

Date	Course	Supports
30 mai	BOL D'OR	Dériveurs, multicoques, habitables, quillards
31 mai 2026	MINIBOL	Optimist, RS feva
31 mai 2026	SPEED CUP	DERIVEURS MULTICOQUES PLANCHES WINGFOIL



7.2

Vendredi 29 mai

17h 19h confirmation inscriptions

Samedi 30 mai

8h30 11h confirmation inscriptions

Dimanche 31 mai

9h 10h confirmation inscriptions

10h30 briefing concurrents

11h30 premier signal d'avertissement

12h : ouverture de la ligne

16h30 (dans les meilleurs délais) remise des prix

7.3 L'heure du premier signal d'avertissement est prévue à 11h30.

8 DEPARTS

Les départs de type « départ à la carte » dans une « fenêtre de temps définie » seront explicités dans les instructions de course.

9 LIEU

9.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de l'épreuve.

9.2 L'Annexe B indique l'emplacement de la zone de course.

10 LES PARCOURS

10.1 Speed cup : parcours de type construit en U avec deux bouées à contourner. Le parcours est construit travers au vent.

11 CLASSEMENT

11.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 Un classement en temps compensé toute série confondue par support.

Un classement en temps réel toute série confondue par support.

Un classement en temps réel toutes séries confondues.

11.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps.

11.4 Possibilité d'extraction de classement pour toute catégorie justifiant d'au moins 10 inscrits ayant confirmé leur inscription.

11.5 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

13 PARC A BATEAU

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateau.

13.1 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

13.2 Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés



- 13.3** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un plan d'eau agité, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

Les prix Speed Cup du lac D'Annecy seront distribués comme suit :

- Prix aux 3 premiers en temps compensé de l'intersérie dériveur ;
- Prix au premier dériveur en temps réel ;
- Prix aux 3 premiers en temps compensé de l'intersérie catamaran ;
- Prix au premier catamaran en temps réel ;
- Prix aux 3 premiers en temps réel de l'intersérie planche à voile (si minimum 10 planches) ;
- Prix aux 3 premiers en temps réel de l'intersérie planche à foil (si minimum 10 planches) ;
- Prix aux 3 premiers en temps réel de l'intersérie wingfoil (si minimum 10 wingfoil) ;
- Prix au 1^{er} équipage féminin en temps réel toutes séries confondues ;
- Prix au 1^{er} équipage jeune en temps réel toutes séries confondues.



17 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** : www.boldorannecy.com

Pour plus d'informations, contacter :

Internautique St Jorioz
457 route de la vieille église
74410 Saint Jorioz
contact@boldorannecy.com
Tél : +33 (0)4 50 68 93 04
Port : 33 (0)7 68 74 90 63



FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

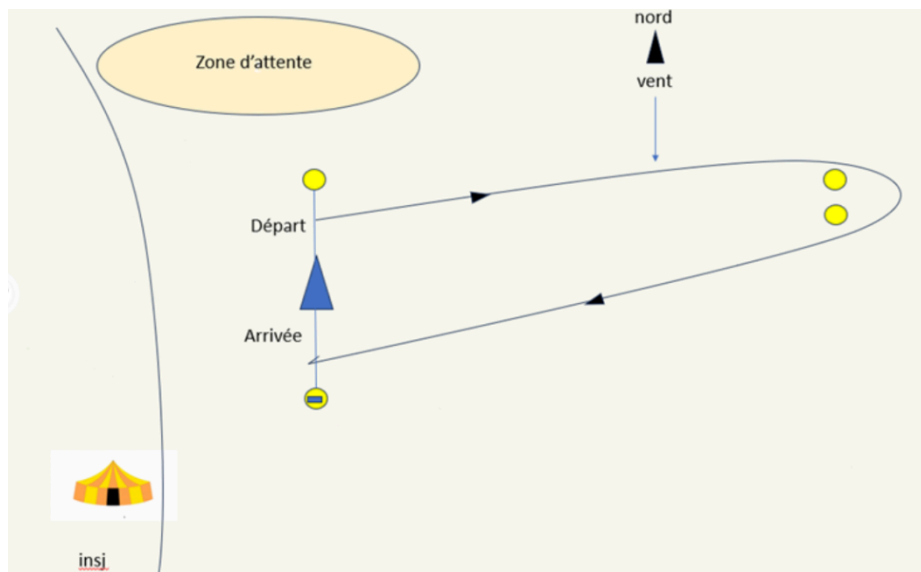
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>



Annexe A – Zone de course



Annexe B – Emplacement zone de course

